



Ann M. Soden, Ad. E.

Avocate et médiatrice agréée montréalaise et pionnière au Canada dans le domaine en plein essor du Droit des aînés, Ann Soden est présidente fondatrice de la Section nationale et présidente sortante de la Section québécoise du Droit des aînés de l'Association du Barreau canadien, membre fondateur des réseaux canadien et québécois de prévention de la maltraitance aux personnes âgées; elle est Présidente nationale canadienne de la World Jurist Association (de Washington, D.C.). Elle a été nommée, par l'American Bar Association, membre du conseil consultatif de la Commission on Law and Aging (de Washington, D.C.). Elle est la première étrangère à tenir ce poste.

M^e Soden dirige l'Institut National du Droit, de la politique et du vieillissement (INDPV), centre canadien de référence dans les domaines de la recherche, de la formation et l'engagement relatives aux personnes âgées. En 2007 elle a ouvert une clinique juridique mobile *pro bono*, la Clinique juridique des aînés, une division de l'INDPV. Cette clinique légale pour le public est offerte à les Facultés de droit de Université de McGill et Université de Montréal, comme cours clinique en Droit des aînés. Elle était aussi chargée de cours au 2^e cycle à l'Université de Montréal, Faculté de droit, de 2010-2012.

M^e Soden est rédactrice principale de *Advising the Older Client*, premier texte juridique comparatif, de portée nationale, relatif au droit et au vieillissement, publié en 2005 (2^e édition 2016) par Lexis Nexis Butterworths. Elle est l'auteure et rédactrice de deux autres textes – *Beyond Elder Law: New Directions in Law and Aging*, Springer-Verlag, Germany, 2012 avec Dr. Israel Doron de Haifa University et *Le droit et le vieillissement*, Lexis Nexis Québec, qui doit être publié en 2015; auteure avec Charmaine Spencer de Simon Fraser University de *A Softly Greying Nation: Law, Ageing and Policy in Canada*, International Journal of Law and Aging, Volume 2, AARP et Stetson University College of Law, 2007, avec Dr. Robert Gordon de Simon Fraser University de *The Guardianship of Incapable Adults and Their Property in Canada*, à être publié dans A. Kimberley Dayton, ed., *Comparative Perspectives on Adult Guardianship* Carolina Academic Press, 2014; et de *Beyond Incapacity* dans *Towards Autonomy: Exploring the Clinical, Legal and Ethical Aspects of Mental Capacity* (2011 5:2 MJLH 271), auteure de "État de la pratique juridique québécoise dans les situations d'exploitation financières" avec Roxanne Leboeuf dans *L'Exploitation financière des personnes aînées: prévention, résolution et sanction*, Raymonde Crête, Ivan Tchotourian et Marie Beaulieu, corédacteurs, Édition Yvon Blais, 2014; et co-auteure avec Dr. Marie Beaulieu et al de "La place de la conciliation dans certaines matières non-contentieuses: la justice participative et les personnes aînées" dans *La Protection des Personnes Vulnérables*, Editions Yvon Blais, 2017, Vol. 424, 117-153.

Dans le cadre des responsabilités qu'elle exerce dans la société et auprès des services publics, M^e Soden est, depuis plus de vingt ans, experte-conseil à l'Institut québécois de gérontologie sociale dans le domaine de la maltraitance et de l'exploitation des personnes âgées. M^e Soden donne fréquemment des conférences au Canada et à l'étranger sur des sujets touchant les personnes âgées.

Elle coordonne les activités d'un groupe d'étude canadien sur les questions des mandats de protection et des procurations, trait d'union entre l'Association du Barreau canadien et l'Association des banquiers canadiens; elle joue un rôle d'experte et de conseil juridique auprès de groupes gouvernementaux chargés d'étudier les problèmes de soins et de fin de vie, sous les auspices de Santé Canada, de l'Association médicale canadienne et de l'Association canadienne des soins palliatifs et siège auprès des comités du Barreau du Québec et l'Association du Barreau Canadien portant sur l'avenir du Curateur public du Québec, le resserrement de l'hébergement et les soins, l'éthique dans la représentation des personnes ayant une déficience cognitive et les réformes du *Code Civil du Québec* et du *Code de procédure civile*.

Dans l'exercice de sa profession, Ann Soden offre des conseils, de la défense des droits et la gestion de cas à ses clients âgés et aux personnes jouant un rôle dans leur vie: familles et aidants naturels, professionnels de la santé, des services sociaux, de la finance, de l'immobilier et de l'assurance, représentants légaux, héritiers, fiduciaires et exécuteurs testamentaires.

Elle a été nommée «Avocat Emérite» en 2007 par le Barreau du Québec, nouvelle désignation dont l'appellation « Ad. E. » pour ses contributions à la loi, à la profession et à la société dans le développement du Droit des aînés.